

## INSCRIPTION

A retourner au secrétariat permanent des Ateliers d'Arcachon :

58bis Allée des Grands Champs - 33470 GUJAN MESTRAS - Tél : 05 56 54 32 48 - Fax : 09 59 33 08 97  
E-mail : [secretariat@ateliers-sommeil-arcachon.net](mailto:secretariat@ateliers-sommeil-arcachon.net) - Site : [www.ateliers-sommeil-arcachon.net](http://www.ateliers-sommeil-arcachon.net)

Mr  Mme Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Spécialité : \_\_\_\_\_  Libéral  Hôpital Général  CHU  Autre : \_\_\_\_\_

N° ADELI : \_\_\_\_\_ N° RPPS : \_\_\_\_\_

Merci de confirmer vos pratiques professionnelles :

- Réalisation et interprétation d'un minimum de 50 polygraphies ou polysomnographies par an  oui  non
- Prescription régulière de traitements par PPC (minimum 20 par an)  oui  non

Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_

### Je m'inscris :

- Atelier PPC nouvelle réglementation le **vendredi 18 octobre** à Hotel Mercure Paris Versailles Expo (92)

## DROITS D'INSCRIPTION

**Droits d'inscription Atelier: 630,00 €**

**POUR L'ATELIER : Les droits d'inscription comprennent : l'enseignement, les cours et l'ensemble des documents des sessions (disponibles sur [www.ateliers-sommeil-arcachon.net](http://www.ateliers-sommeil-arcachon.net)), les pauses-café, le déjeuner.**

Vous souhaitez valider votre obligation annuelle de DPC ? Inscription IMPERATIVE via votre interface sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) : Organisme DPC n° 3571

**TOTAL DROITS D'INSCRIPTION : \_\_\_\_\_,00 €**

- **REGLEMENT** : Bulletin d'inscription, convention de formation et règlement sont à envoyer conjointement par le participant.  
*Seuls les dossiers d'inscription respectant ces conditions seront pris en compte.*

**TOTAL A REGLER : \_\_\_\_\_ €**

Par chèque d'un montant de \_\_\_\_\_ à l'ordre de : **Les Ateliers d'Arcachon**

Par virement bancaire sur le compte :

CIC LA TESTE - Titulaire du compte : ATELIERS D'ARCACHON

**RIB**: Code Banque **10057** - Code Guichet **19235** - n° compte **00020146901** - Clé RIB **90**

**IBAN** : **FR76 1005 7192 3500 0201 4690 190** - **BIC** : **CMCIFRPP**

- **CONDITIONS GENERALES DE VENTE** : Voir au recto

## CONDITIONS GENERALES DES VENTES

### **DOCUMENTS CONTRACTUELS**

A réception de la demande d'inscription, le secrétariat des ATELIERS D'ARCACHON fera parvenir au client en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la Loi et les règlements.

Le client s'engage à retourner au secrétariat des ATELIERS D'ARCACHON un exemplaire signé et portant le cachet de son établissement. L'inscription ne sera validée qu'à réception de la convention de formation signée par le stagiaire ou son établissement.

Une attestation de présence sera remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

### **TARIFS, REGLEMENTS ET FACTURATION**

Tous les tarifs sont indiqués en euros HT (LES ATELIERS D'ARCACHON est un organisme de formation professionnelle exonéré de TVA à compter du 18/07/2013).

Les droits comprennent l'accès aux séances plénières, aux ateliers, les supports de cours, ainsi que les pauses-café et le déjeuner.

Les frais de déplacement et de réservation hôtelière ne sont pas compris dans le montant des droits d'inscription et restent à la charge du stagiaire.

Le paiement de l'intégralité du coût de formation est à effectuer à l'inscription afin de valider la demande de participation.

A réception de ce règlement le secrétariat des ATELIERS D'ARCACHON transmettra un reçu pour paiement au client sur simple demande, la facture définitive ne sera éditée qu'à l'issue de la formation.

### **CONDITIONS D'ANNULATION OU DE REMPLACEMENT**

Si besoin, le stagiaire désigné au moment de la demande d'inscription pourra être remplacé par un autre stagiaire. Pour se faire, la demande devra être faite de plus rapidement possible auprès du secrétariat de LES ATELIERS D'ARCACHON.

Toute annulation de participation doit être communiquée par écrit.

En cas de dédit à moins de 40 jours francs, avant le début de la formation, ou d'abandon en cours de formation, le montant total des frais de participation à la dite action resteront exigibles à titre d'indemnité forfaitaire pour dédit ou abandon de formation. Les fonds perçus pour non exécution ne peuvent faire l'objet de prise en charge par un OPCA (organisme paritaire collecteur agréé). LES ATELIERS D'ARCACHON se réservent le droit d'annuler toute formation si le nombre de participants est insuffisant, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité sauf le remboursement des sommes payées au titre de la formation concernée.

### **LOI APPLICABLE**

Les conditions générales et tous les rapports entre LES ATELIERS D'ARCACHON et ses Clients relèvent du droit interne Français et en particulier des Code Civil, Code du Travail et Code du Commerce.

**Intervenants**

Pr Frédéric Gagnadoux - Pneumologue - Vice-président de la SFRMS

Dr Sandrine Launois - physiologiste - pneumologue - Responsable Groupe sommeil SPLF

Dr Nicole Meslier - physiologiste - pneumologue - Présidente et membre fondateur des Ateliers d'Arcachon



## LA PPC A L'ERE DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION

Prescrire et surveiller un traitement par PPC dans les apnées obstructives du sommeil de l'adulte

### Vendredi 18 octobre 2019

08h15-08h30	<i>Accueil des participants</i>
<b>08h30-09h15</b>	<b>Exposé : Diagnostic et traitement du SAS : le contexte réglementaire actuel</b>
<b>09h15-10h15</b>	<b>Atelier : Analyse de cas cliniques</b>
10h15-10h45	<i>Pause</i>
<b>10h45-12h45</b>	<b>Atelier (suite): Analyse de cas cliniques</b>
12h45-14h00	<i>Déjeuner</i>
<b>14h00-15h45</b>	<b>Atelier (suite) : Analyse de cas cliniques</b>
15h45-16h15	<i>Pause</i>
<b>16h15-17h15</b>	<b>Atelier (suite) : Analyse de cas cliniques</b>
<b>17h15-17h30</b>	<b>Synthèse Formation</b>

TRAVAIL EN ATELIER = travail en groupes sur l'analyse de cas cliniques, puis mise en commun et discussion avec les experts